



**PREFECTURE  
DE PARIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°75-2024-152

PUBLIÉ LE 11 MARS 2024

# Sommaire

## **Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris / Division pilotage**

75-2024-03-08-00010 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal - CDIF 1 (rectificatif) (2 pages)

Page 3

Direction régionale des finances publiques  
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2024-03-08-00010

Arrêté portant délégation de signature en  
matière de contentieux et de gracieux fiscal -  
CDIF 1 (rectificatif)



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale des Finances publiques d'Île de  
France et de Paris**  
Centre des Impôts Foncier de Paris 1  
**6 rue Paganini**  
**75972 Paris Cedex 20**



FINANCES PUBLIQUES

## **Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

La responsable du centre des impôts fonciers de Paris 1,

Vu le Code Général des Impôts, et notamment l'article 408 de son Annexe II et les articles 212 à 217 de son Annexe IV ;

Vu le Livre des Procédures Fiscales, et notamment les articles L.247 et R\*247-4 et suivants ;

Vu le Décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la Direction Générale des Finances Publiques ;

Vu le Décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction Générale des Finances Publiques ;

Arrête :

### **Article 1<sup>er</sup>.**

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office

a) Dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques de catégorie A désignés ci-après par leurs noms et prénoms :

IDRAC Axel	CHAMPAGNE Arnaud
------------	------------------

b) Dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après par leurs noms et prénoms :

ASSOUVIE Véronique	DUMENIEU Julien	MARQUE Stéphanie	POULIQUEN Philippe
UGHETTO Marie- Véronique	VAYSSETTE Arthur	WINEK KAROLINA	

c) Dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après par leurs noms et prénoms :

BRUSA Cyprien	POUGIS Vincent	BENZIDOUR Boualem	DEVRED Guillaume
GERVAIS Sandrine	BRIARD Xavier	HAKOUN Philippe	MARQUES Stephen
BOSQUELLE Marie	HEUX Kévin		CHAMBON Nicolas
ARROUCHE Sabrina	MONGKHOL Ratdavone	GUY Patrice	LECERF Clément
FARES Cécile	DE LOS SANTOS Alexis	VALLEAMA Audrey	

2) Sans limitation de montant, les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses aux agents des finances publiques désignés ci-après par leurs noms et prénoms :

IDRAC Axel	VAYSSETE Arthur	POULIQUEN Philippe	WINEK Karolina
DUMENIEU Julien	ASSOUVIE Véronique	MARQUE Stéphanie	CHAMPAGNE Arnaud

#### Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de PARIS.

A Paris, le 8 mars 2024

La Responsable du centre des impôts fonciers de Paris 1

Signé

Nicole DIEN-GORLIER